

Décret n° 2023-523 du 26 mai 2023

Portant nomination des directeurs centraux à l'agence
congolaise pour l'emploi.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu la loi n°07-2019 du 9 avril 2019 portant création de l'agence congolaise pour l'emploi ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n°2018-461 du 15 décembre 2018 portant scission-dissolution de l'office national de l'emploi et de la main-d'œuvre, en sigle « ONEMO » ;

Vu le décret n°2019-168 du 1^{er} juillet 2019 portant approbation des statuts de l'agence congolaise pour l'emploi, en sigle « ACPE » ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-340 du 06 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi ;

Vu le décret n°2021-532 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs centraux à l'agence congolaise pour l'emploi, en sigle « ACPE », les cadres dont les noms et prénoms suivent :

- Directeur des affaires juridiques, de la réglementation et du contentieux :
Monsieur MOULENGOU KIBAMBA Eric Serge ;

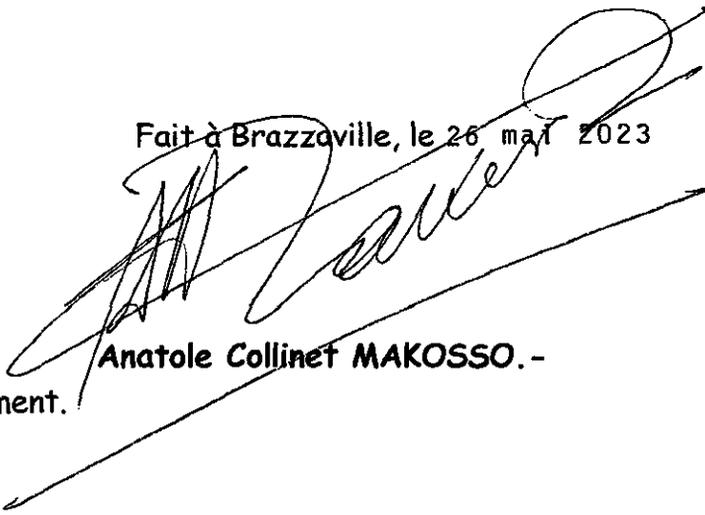
- Directeur de l'intermédiation :
Monsieur MONGO DZON Cyriaque Magloire ;
- Directeur des services informatiques et de la prospective :
Monsieur BAKOULOU Cédric Achille Destiné ;
- Directrice de l'administration, des finances et des ressources humaines :
- Madame OSSETE Sylvie Francine née NGUIE.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2023-523

Fait à Brazzaville, le 26 mai 2023



Anatole Collinet MAKOSSO.-

Par le Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Le ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi,



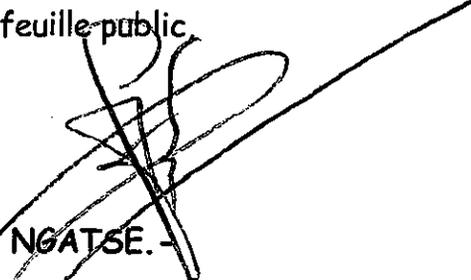
Hugues NGOUELONDELE.-

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public.



Ludovic NGATSE.-